

BUREAU d'AIDE SOCIALE (Augmentation de l'effectif)

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 2 Juin 1958

Mesdames,

Messieurs,

Devant le travail sans cesse croissant du Bureau d'Aide Sociale de la Mairie, j'ai dû signaler à Monsieur le Préfet les difficultés rencontrées par les employés de ce Bureau, dont l'effectif est très restreint, pour arriver à donner satisfaction au public dans la constitution des dossiers d'Aide médicale, de la délivrance des bons de consultations, renseignements nécessaires à la constitution des dossiers d'allocations militaires etc... J'ai été autorisé à recruter, à titre auxiliaire et par ordre de mérite trois employés parmi les lauréats non classés du concours ouvert le 16 Décembre 1957 pour le recrutement d'un employé de bureau, à la suite du décès de M. BOUQUET.

Cependant, comme il s'agit d'une augmentation de l'effectif du personnel communal, l'autorité de tutelle m'a demandé de la soumettre à votre approbation./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Le Maire. - Je mets aux voix la proposition contenue dans le rapport ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
H. Denis, le 22 juillet 1958
Le Secrétaire Général
Le Chef de Division délégué
Signé: F. J. Gavarrin*

*Approuvé
H. Denis le 26 juillet 1958
Le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: J. Algis*